

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 19/06/2025**

Le 19 juin 2025 à 19h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry, Maire de SOURAIDE.

**PRÉSENTS** : ERRANDONEA Muriel - GARAT Marie-Michelle - JORAJURIA Mireille - LADEUIX Jean-Michel - MASSONDE Marielle - OTONDO Patrick - PASCOUAU Chantal - UHARRIZ Jean-Pierre -

**ABSENTS ayant donné un pouvoir** : BENGOCHEA Joseph Marie à ERRANDONEA Muriel - BRÉHERÈT Didier à SANSBERRO Thierry - CANO Laurence à GARAT Marie-Michelle - LARRECHEA Olivier à MASSONDE Marielle -

**ABSENTS et EXCUSÉS**: ECHEVERRIA Delphine - LARRE Jean-Michel -

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MASSONDE Marielle

### **ORDRE DU JOUR** :

- 1 -Désignation du secrétaire de séance
- 2 -Adoption du procés-verbal de la dernière réunion
- 3 -Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 -Cession terrain à l'Office 64 pour projet de bail réel solidaire
- 5 -Vente terrain artisanal près de la station d'épuration
- 6 -Pôle Ur Ondo - acceptation d'une offre de concours suite aux travaux d'adaptation d'un local en cabinet dentaire
- 7 -Fixation loyer local commercial attenant à la boulangerie
- 8 -Servitude de passage de conduites électriques pour alimentation du coffret forain au fronton

### **1 -Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

### **2 -Adoption du procés-verbal de la dernière réunion**

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

### **3 -Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées comme suit :

N° Décision	Date décision	Objet	Entreprise	Montant HT
2025023	12/05/2025	Panneaux de police	Meltem 131, chemin du trouilhet 40300 Peyrehorade	868.00
2025024	14/05/2025	Taille haie à perche Husqvarna	Talleres Biok Bat C / Santiago 85 31 700 Elizondo (Navarre)	693.55
2025025	17/05/2025	Pôle santé Ur Ondo - Signature d'avenants au marché de travaux		12 137.95
2025026	20/05/2025	Formation pour autorisation de conduite tractopelle et tracteur avec remorque 5 tonnes	Mendiko Formation 2 chemin de Cazenave 64100 Bayonne	1 204.00
2025027	20/05/2025	Habilitation électrique B0	Mendiko Formation 2 chemin de Cazenave 64100 Bayonne	864.00
2025028	21/05/2025	Peinture 6 passages piétons	Meltem 131, chemin du trouilhet 40300 Peyrehorade	1 794.00
2025029	05/06/2025	Crèche - Remplacement cuvette wc	Sarl Pascal Doyharçabal 200 Zubizabaletako bidea 64250 Espelette	1 313.53
2025030	07/06/2025	Panneau stationnement col de Pinodieta	Tb Com Espelette	635.56
2025031	16/06/2025	Pose panneaux voirie, reprise bordure saillante, dévoiement eaux pluviales	Eurl Bengoechea 1435 Chemin de Zuraidegarai 64250 Souraïde	3 500.00

#### **4 -Cession terrain à l'Office 64 pour projet de bail réel solidaire**

Monsieur le maire présente le projet de compromis de vente d'un terrain proposé par l'Office 64 de L'habitat dans le cadre du projet de construction neuve de 10 logements sociaux individuels en accession sociale via un Bail Réel et Solidaire (BRS) comprenant 4 T3 d'environ 65 m<sup>2</sup>, 5 T4 d'environ 85 m<sup>2</sup> et 1 T5 d'environ 95 m<sup>2</sup> soit un projet total de 780 m<sup>2</sup> de surface habitable.

Dans ce cadre, l'Office 64 de L'habitat propose d'acquérir un terrain d'environ 3600 m<sup>2</sup> sur la parcelle communale cadastrée ZE 206 d'une superficie totale de 8905 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

Après avoir écouté les avis de chacun le Conseil Municipal a délibéré

- Confirme sa volonté de mettre en œuvre un programme de logements sociaux neufs sous la formule du BRS.

- Au vu du prix fixé à un euro symbolique pour 3600 m<sup>2</sup> de terrain constructible, par l'Office 64, il est décidé de ne pas accepter cette proposition d'achat de l'Office 64 de l'Habitat en l'état.

- Considère que, bien qu'il soit normal que l'achat ne se fasse pas au prix du marché en raison du caractère social du projet, il faut négocier un prix raisonnable qui prend en compte la rareté du foncier constructible disponible sur le secteur d'autant que l'opérateur social revendra ces biens avec une marge commerciale.

- Souhaite que les conditions d'attribution des logements, notamment la priorité donnée aux jeunes locaux en primo-accession, soient mieux détaillées et affirmées.

Vote :

Abstention : ..... 1

Pour : ..... 3

Contre : ..... 9

#### **5 -Vente terrain artisanal près de la station d'épuration**

Monsieur le maire rappelle le projet de vente de la parcelle ZH 343 d'une superficie de 1303 m<sup>2</sup> pour un usage artisanal.

Il rappelle que ce projet avait fait l'objet d'un appel à candidatures à l'achat et que la candidature de Monsieur Patrice Daviton, gérant du garage Pat Automobile et locataire d'un local dans le bâtiment voisin du terrain avait été retenue en commission.

Il propose de fixer le prix de vente du terrain à 100 € HT et de retenir la candidature de Monsieur Patrice Daviton ou de toute société qui viendrait s'y substituer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Fixe le prix de vente de la parcelle ZH 343 d'une superficie de 1303 m<sup>2</sup> à 100 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total HT de 130 300 € ,

- Décide de retenir la candidature de Monsieur Patrice Daviton ou de toute autre société qui viendrait s'y substituer.

Vote : à l'unanimité.

#### **6 -Pôle Ur Ondo - acceptation d'une offre de concours suite aux travaux d'adaptation d'un local en cabinet dentaire**

Monsieur le maire rappelle les travaux en cours de réalisation du pôle de santé Ur Ondo et l'offre de concours déjà validée lors du dernier conseil municipal pour l'acceptation d'une offre de 20 000 € par le docteur en chirurgie dentaire François Laborde.

Il indique que de nouveaux travaux supplémentaires sont apparus et que le docteur Laborde a souhaité faire une offre de concours complémentaire pour un montant de 10 918.83 dans la mesure où les travaux supplémentaires s'établissent au total à 30 918.83 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte l'offre de concours complémentaire de Mr François Laborde.

Vote : à l'unanimité.

#### **7 -Fixation loyer local commercial attenant à la boulangerie**

Monsieur le maire indique au conseil municipal que le local «Centre » situé au 06 rue des écoles va être libéré par l'occupant actuel.

Les locataires de la boulangerie attenante à ce local ont fait savoir qu'ils manquaient de place notamment pour le stockage de produits et matériel.

Il y a donc lieu de fixer un prix pour ce local de 29.91 m<sup>2</sup> avec 2 places de parking qui viendrait s'ajouter au bail actuel par le biais d'un avenant au bail en cours.

Il propose de fixer le prix à 10 €/m<sup>2</sup> soit un supplément au loyer actuel de la boulangerie de 299.10 € HT.

Le prix de location du local de la boulangerie passerait ainsi de 754.85 € HT à 1053.95 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Fixe le prix du loyer avec l'addition du local de 29.91 m<sup>2</sup> à 1053.95 € HT,
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces s'y rapportant et notamment l'avenant au bail.

Vote : à l'unanimité

#### **8 -Servitude de passage de conduites électriques pour alimentation du coffret forain au fronton**

Dans le cadre des travaux réalisés par le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, une ligne de distribution électrique a été enfouie dans le tréfonds de la parcelle ZC 276 (domaine privé de la Commune).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE que la parcelle cadastrée ZC 276 soit grevée d'une servitude à titre gratuit, pour le passage de l'ouvrage souterrain précité ;
- PRECISE que cette servitude sera formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative à intervenir entre la Commune et le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Voté à l'unanimité.

#### **N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 -3 -4 -5 -6 -7 -8 -**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,